

## Groupe de travail 1 : Production de l'UE

### Projet d'ordre du jour

Mardi, 25 janvier 2022 (10h00 – 13h30 CET)

Zoom (En ligne)

Interprétation en EN, ES, FR

**10h00** Mot de bienvenue du président, Sean O'Donoghue

**10h35** Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la dernière réunion (17.09.21)

**10h40** Points d'action

- État d'avancement des points d'action de la dernière réunion - information

**10h45** Orientations stratégiques pour une aquaculture durable et compétitive dans l'UE

- Présentation des orientations stratégiques par un représentant de la Commission (à confirmer)
- Échange de vues et prochaines étapes

**11h00** Normes de commercialisation

- Échange de vues sur la réponse à l'avis sur l'intégration des aspects de durabilité avec un représentant de la Commission (à déterminer)
- Prochaines étapes

**11h20** Pause

**11h30** Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE

- Présentation du rapport annuel 2021 du CSTEP par Raúl Pallezo, chercheur principal, AZTI
- Échange de vues

**12h20** Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

- Présentation des programmes nationaux par représentants des États membres (à confirmer)
- Échange de vues et prochaines étapes

**12h50** Plans de production et de commercialisation

- Échange de vues sur les lignes directrices et les bonnes pratiques du MAC
- Prochaines étapes

**13h10** Obligation de débarquement

- Mise à jour sur les rapports 2021 avec un représentant de la Commission (à confirmer)



- Échange de vues et prochaines étapes

**13h20 AOB**

**13h25 Résumé des points d'action**

**13h30 Fin de la réunion**

DRAFT



Version annotée

Type	Point	Antécédents	Objectif	Documents
Information	Orientations stratégiques pour une aquaculture durable et compétitive dans l'UE	En mai 2021, la COM a adopté des orientations stratégiques pour une aquaculture de l'UE plus durable et plus compétitive pour la période 2021-2030. Dans le cadre du PT de A6, MAC a déclaré que les lignes directrices seraient prises en compte lors de l'élaboration de conseils sur les initiatives de la stratégie F2F.	Présentation et échange avec un représentant COM (DG MARE) pour une meilleure compréhension de l'initiative par les membres. Les membres peuvent faire des propositions de travaux futurs sur ce sujet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Communication de la COM</a></li> <li>- <a href="#">Communiqué de presse</a></li> </ul>
Information	Normes de commercialisation	En 2018, la COM a lancé une évaluation du cadre des normes de commercialisation pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. MAC a adopté d'avis pour les produits frais et d'avis pour les produits transformés. La période de commentaires de la feuille de route s'est déroulée du 7 avril 2020 au 5 mai 2020. La période de commentaires de la consultation publique s'est déroulée du 17 novembre 2020 au 23 février 2021. MAC a adopté des avis sur la consultation publique. L'adoption de la proposition législative est prévue pour le deuxième trimestre 2021. Le CSTEP a publié un rapport sur l'intégration des aspects de durabilité. MAC a également adopté des avis à ce sujet. Dans le cadre du PT de A6, engagement à adopter des avis sur la proposition législative.	Échange avec un représentant COM (DG MARE) sur la réponse aux avis sur l'intégration des aspects de durabilité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Page Better Regulation</a></li> <li>- <a href="#">Avis sur l'intégration des aspects de durabilité</a></li> <li>- <a href="#">Réponse de la COM</a></li> </ul>
Information	Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE	Dans le cadre du PT de A6, MAC s'est engagé à collaborer avec le CSTEP, notamment sur l'AER. Il est de pratique courante pour l'éditeur du rapport de présenter les résultats.	Raúl Prellezo (AZTI) présentera le rapport. Échange avec les membres à avoir lieu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Rapport</a></li> </ul>

Décision	Fonds européen pour la pêche et l'aquaculture maritimes	Le FEAMP est le principal moyen de fournir un soutien financé par des fonds publics à l'industrie des produits de la mer. En 2018, le MAC a adopté un avis sur la proposition législative de la COM. Le MAC surveillait en permanence l'évolution de la législation. Dans le cadre du PT de A6, le MAC s'est engagé à adopter des avis sur les objectifs et la mise en œuvre des programmes nationaux préparés par les États membres et approuvés par la COM.	Présentation et échange avec les représentants des États membres pour une meilleure compréhension des programmes nationaux par les membres. Décision sur les prochaines étapes (p. ex., rédaction d'avis, suivi des développements, aucun).	
Décision	Plans de production et de commercialisation	Dans le cadre du FEAMP, les OP peuvent élaborer des plans de production et de commercialisation qui aident les pêcheurs et les agriculteurs à mettre en œuvre une gestion durable et une canalisation efficace de leurs produits pour répondre aux exigences et aux opportunités du marché. En 2018, le MAC a élaboré des lignes directrices et des bonnes pratiques.	Échange entre les membres concernant le soutien financier disponible de le FEAMP pour les plans de production et de commercialisation. Décision sur une éventuelle mise à jour des lignes directrices et des bonnes pratiques.	- <a href="#">Lignes directrices et bonnes pratiques</a>
Décision	Obligation de débarquement	La COM rend compte chaque année de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement sur la base de la transmission d'informations par les États membres, les conseils consultatifs et d'autres sources pertinentes. Le MAC a fourni des avis sur les rapports de 2019 et de 2020. Dans le cadre du PT de A6, MAC s'est engagé à adopter d'avis sur la mise en œuvre de 2021. Les questions particulièrement importantes comprennent les impacts socio-économiques sur la consommation et les marchés, les mesures de surveillance des débarquements sur les marchés aux poissons / criées aux enchères, les infractions détectées lors du débarquement / de la commercialisation.	Mise à jour du représentant de la COM (DG MARE) sur l'élaboration du rapport 2021. Les membres doivent décider de la voie appropriée pour adopter d'avis (par exemple, rapporteur, questionnaire, plus d'échanges).	- <a href="#">Avis 2019</a> - <a href="#">Avis 2020</a>